

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 28 AVRIL 2011

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, GINIEIS, BITAILLOU, Mme REGUEIRO, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie ANCHEN	à	Jean BEDECARRAX
	Jacques CARSUZAA	à	Jean-Marie GOUINEAU
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Marie-Lyse GASTON	à	Philippe GARROTE
	Véronique PEBEYRE	à	Bernard UTHURRY
	Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU
	Nicolas MALEIG	à	Gilles BITAILLOU
	Patrick MAILLET	à	Dominique QUEHEILLE

<u>Suppléants</u> :	Pierre CASAUX-BIC	suppléant de	Jean-Claude ELICHIRY
	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	René PETUYA	suppléant de	Jean SARASOLA
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Georgette SALHI	suppléante de	Anne BARBET
	Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINÉ

Excusés : Patrick SEBAT, David LAMPLE, Gérard FRECHOU, Louis REY, Gérard LEPRETRE, André LABARTHE.

RAPPORT N°280411 - 19

CREATION DU SYNDICAT DES GAVES D'ASPE, OSSAU et OLORON ET DE LEURS AFFLUENTS

Monsieur GAILLAT informe que, par délibération du 14 avril dernier, l'assemblée a été informée des contacts pris avec les collectivités voisines du Haut Béarn pour réaliser une structuration amont du bassin du gave d'Oloron et de ses affluents et pouvoir mettre ainsi en jeu notre compétence relative à la gestion de ces cours d'eau.

Les échanges et travaux réalisés dans les diverses structures montrent qu'une nouvelle organisation peut se mettre en place progressivement :

- Dans un premier temps, création d'un syndicat mixte associant les communautés de communes (en principe Piémont Oloronais et Vallée de Josbaig) et les communes des vallées de Barétous et d'Aspe ; la vallée d'Ossau quant à elle, conventionnerait avec la nouvelle structure pour adopter une démarche cohérente avec mutualisation des moyens.

- A terme, un syndicat mixte qui regrouperait progressivement toutes les communautés de communes concernées.

La consultation des collectivités concernées (EPCI et communes) a déjà été engagée ce qui permettra la mise en place du syndicat dès le début de l'année 2012 et se traduira par une approbation des statuts avant l'été.

Naturellement, en préalable, il conviendra de dissoudre les syndicats existants (Syndicats du Vert, de la Mielle) auxquels certaines communes participent.

Les compétences de cette nouvelle structure seraient les suivantes :

Compétences obligatoires, liées :

1. à la gestion commune de l'eau : observatoire, qualité, conciliation des usages, étude et suivi des dossiers généraux sur le plan technique, administratif et financier (programmation des travaux, dossiers d'intérêt généraux...)
2. au bon écoulement de l'eau : exécution et suivi des travaux d'entretien (entretien de la végétation, enlèvement des embâcles, nettoyage du lit ...)

Compétence facultative, qui concerne :

3. les études et travaux ponctuels liés à la protection des biens et des personnes (lutte contre les inondations, atterrissements ...)

Compte tenu de nos statuts, la CCPO exercera les compétences 1 et 2 par le biais de participations mutualisées pour le fonctionnement et par la prise en charge des travaux d'entretien qui concerneraient son territoire.

Pour la compétence 3, le Syndicat agira sous forme de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte des communes qui le souhaitent afin de leur faire bénéficier des subventions correspondantes qui seront voisines de 80 %.

L'organisation générale serait la suivante :

Le Conseil Syndical sera composé de représentants de toutes les structures :

3 Délégués par EPCI

1 Délégué par commune

Le nombre de voix des délégués des EPCI serait pondéré en fonction de la population.

Ce syndicat comprendrait également des commissions de sous-bassins : Gave d'Oloron, gave d'Aspe, gave d'Ossau, le Vert, et leurs affluents respectifs.

Dans ces commissions, chaque commune du sous-bassin sera représentée et chargée de préparer le travail du Conseil Syndical et du bureau en faisant des propositions de travaux d'entretien et d'aménagement.

Naturellement, cette structuration, qui répond aux attentes des collectivités membres et des partenaires institutionnels, pourra, à terme, se traduire par un rapprochement avec le SIGOM qui doit assurer la cohérence du bassin aval, non effective à ce jour.

Enfin, en préfiguration de cette nouvelle organisation, il a été envisagé, lors du Conseil Communautaire du 14 avril dernier, d'anticiper certaines études préalables telles que la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du Gave d'Oloron qui comprend : un état des lieux, une programmation des travaux, une étude d'incidence du projet sur le milieu naturel...

Aussi, il nous appartient de déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général pour ces prestations qui seront réalisées par les moyens techniques qui existent au sein de la CCPO.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le présent rapport
- **DECIDE** le principe de création du Syndicat des Gaves et de leurs affluents dans les conditions définies ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Président à poursuivre les démarches avec les partenaires pour établir les projets de statuts du futur syndicat et mettre en œuvre la dissolution des syndicats existants
- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer les études relatives au dossier « DIG » sur le gave d'Oloron et solliciter les aides les plus larges

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour, 28 avril 2011

Suivent les signatures.

Le Président

Jean Etienne GAILLAT